

Rubrique: Economie, travail et éducation
Sous-rubrique: Autorisation hôtellerie et restauration
Date de publication: KABVS 13.11.2025
Visible par le public jusqu'au: 13.12.2025
Numéro de publication: AR-VS05-0000002267

Entité de publication



Commune de Nendaz, Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Olivier Reullon, Nendaz

Bénéficiaire de l'autorisation

Monsieur Olivier Reullon
Domicile:
Chemin des Vernes 5A
1936 Verbier

Informations sur les locaux de l'organisation concernée

Etablissement public

Plan MF

Parcelle 1A

Contenu de l'avis et nom de l'enseigne

Enseigne : Cabane de Tortin

Heures d'ouverture : de 05h00 à 00h00

Jours d'ouverture : 7/7

Début de l'activité : Dès la délivrance de l'autorisation d'exploiter

Description de la prestation de services

Hébergement / Vente de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place
ou à l'emporter

Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la
restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Nendaz

porte à la connaissance du public que Monsieur Reullon Olivier, domicilié au chemin des Vernes 5A, 1936 Verbier, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des oppositions à l'encontre de cette demande peuvent les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai

30 jours
Expiration du délai: 13.12.2025